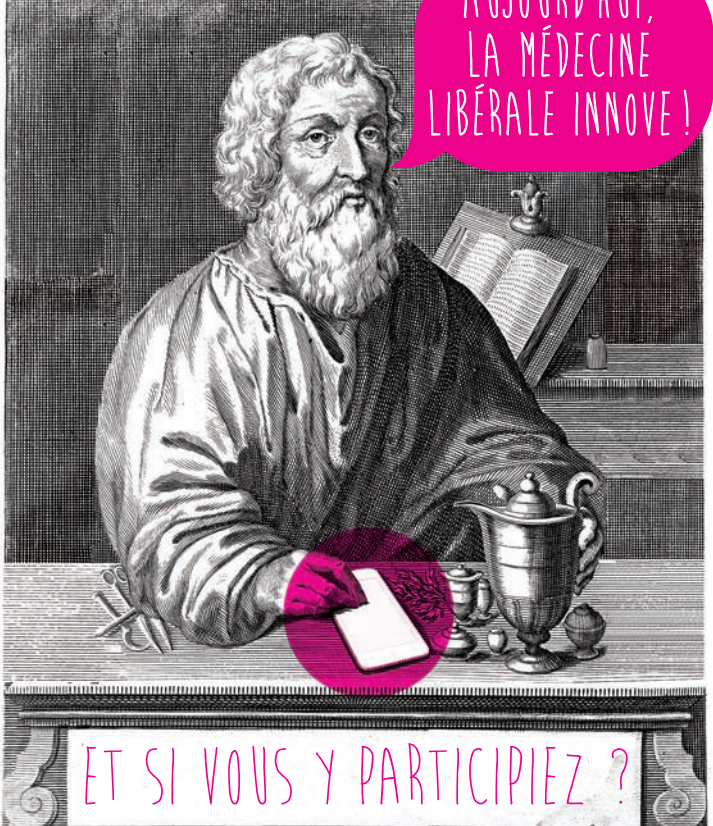


A detailed black and white engraving of a man with a long, curly beard and hair, wearing a dark, textured robe. He is seated at a desk, writing in an open book with a quill pen. On the desk, there are several ornate metal vessels, including a large chalice and smaller containers. In the background, another open book is visible on a stand, and a decorative object sits on top of it. The background is a fine, grid-like pattern. A bright pink speech bubble is positioned in the upper right corner, containing text in white, uppercase letters.

COMMENT GÉREZ-VOUS
LES SOINS NON
PROGRAMMÉS DE JOUR ?

Les Soins Non Programmés de jour sont en constante augmentation :

Ils représentent **12%** de l'activité
des médecins libéraux et cette moyenne
ne reflète certainement pas l'impact élevé
que les Soins Non Programmés de jour
ont sur votre quotidien.



AUJOURD'HUI,
LA MÉDECINE
LIBÉRALE INNOVE !

ET SI VOUS Y PARTICIPIEZ ?

Votre URPS a recherché une solution à la fois technique
et organisationnelle pour optimiser et coordonner
la prise en charge des Soins Non Programmés
par les médecins libéraux, dans la continuité
de ce qui existe déjà sur le département.

La Moselle sera le deuxième territoire du Grand Est
à expérimenter cette nouvelle régulation médicale libérale.

AVEC LE 116 117,

en votre absence

LE RÉGULATEUR LIBÉRAL ORIENTE LE PATIENT VERS UNE CONSULTATION

Afin de proposer une **solution alternative aux recours aux urgences en journée**, la prise en charge des soins non programmés de jour par les cabinets libéraux sera désormais régulée à partir d'un numéro d'appel dédié, géré depuis la plateforme de SNP. Ce nouveau numéro vient **en remplacement du numéro de régulation médicale disponible aujourd'hui en Moselle.**

116 117



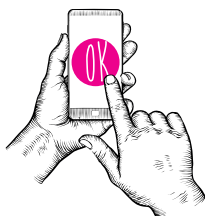
Urgence ressentie par un patient
Appel du 116 117



Prise en charge et pré-diagnostic
par le Médecin Régulateur Libéral
Recherche d'un effecteur via l'application



Notification prioritaire du médecin traitant
Puis notification de tous les médecins abonnés
du territoire



Le premier médecin du territoire concerné ayant répondu positivement prend en charge le patient, après contact avec le régulateur

DES SOINS NON PROGRAMMÉS DE JOUR

OPTIMISÉS, FLUIDIFIÉS ET COORDONNÉS !

VOUS RECEVEZ SUR VOTRE PORTABLE
des notifications de Soins Non Programmés,
déjà qualifiées par un confrère

VOUS N'AVEZ AUCUNE OBLIGATION D'Y RÉPONDRE,
vous conservez une totale liberté dans votre exercice

LE MÉDECIN TRAITANT PEUT SUIVRE LE PARCOURS
de ses patients même s'il n'a pas répondu
à la notification

VOUS BÉNÉFICIEZ À TITRE D'INTÉRESSEMENT
DE 13€ DE PLUS PAR ACTE
à la fin de l'année, cet intéressement
sera augmenté de 2 euros par patient

L'APPLICATION EST SIMPLE D'UTILISATION,
les transmissions sont instantanées,
le tout sans frais et sans engagement

**Vous utilisez déjà Entr'Actes
dans votre pratique quotidienne ?
Le dispositif de régulation s'enrichit,
mais l'outil reste le même !**

CURIEUX OU CONVAINCU ?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ENTR'ACTES
ET INSCRIVEZ-VOUS !

Votre URPS Médecins Libéraux encourage
tous les médecins qui n'utiliseraient pas encore
Entr'Actes à s'inscrire et à télécharger l'application,
pour comprendre le fonctionnement
et pouvoir en réaliser les avantages.

Et cela, bien sûr, sans aucune obligation de répondre
aux demandes de Soins Non Programmés de jour.

L'INSTALLATION EN 5 ÉTAPES



- 1 Munissez-vous de votre numéro RPPS et de votre carte CPS
- 2 Installation de l'application Entr'Actes et remplissez ensuite, le formulaire d'inscription
- 3 Réception par sms d'un code unique à reporter dans les cases d'un formulaire envoyé par mail
- 4 Réception de vos identifiants par SMS ou mail
- 5 Définition de votre signature de sécurité

PARTICIPEZ SELON VOTRE VOLONTÉ !



EFFECTEUR

Je participe activement
au dispositif et intègre les SNP
lorsque mon agenda le permet

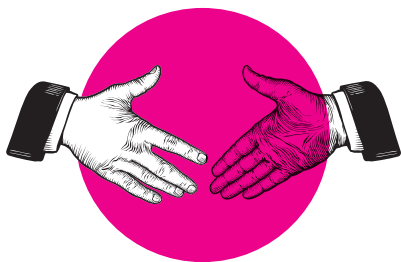
OBSERVATEUR

Je peux suivre la prise
en charge de mes patients
effectuée par un confrère

AMBASSADEUR

Je parle du dispositif
à mes confrères
et relaie l'information

Le dispositif, basé sur un échange entre confrères,
démontre que la médecine libérale
a collectivement la capacité
de s'organiser et de proposer des solutions coordonnées,
pour optimiser et rationaliser la réponse
aux Soins Non Programmés de jour.



Pour toute information sur ce nouveau dispositif,
rendez-vous sur
www.un-medecin.fr

ou contactez :
Carole Ramousset
URPS ML Grand Est
par mail
snp@urpsmlgrandest.fr
ou par téléphone au 06 31 28 77 51

Avec le soutien de

ars ADPS 57
Agence Régionale de Santé
Grand Est

URPSML
Médecins Libéraux
GRAND EST